RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA VIE EN VOSGES
le Département

PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES ROUTES ET DU PATRIMOINE
Service ingénierie routière
Gestion du domaine public

Arrêté n° 2022/290/DRP/SIR

A R R E T E C O N J O I N T

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LES ABLEUVENETTES,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, notamment ses articles, R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental des Vosges n°2022/6603/DAJA du 7 mars 2022 portant délégation de signature ;

Vu l'avis favorable de la commune des ABLEUVENETTES en date du 07/10/2022, relatifs à l'itinéraire de déviation empruntant la voirie Communale ;

Considérant que les travaux de renouvellement de la couche de roulement en enrobés sur la RD 4, communes de GELVECOURT ET ADOMPT, LES ABLEUVENETTES et VILLE SUR ILLON, nécessitent une réglementation de circulation ;

Considérant que la section concernée par la réglementation de circulation est située en et hors agglomération ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services du Département ;

ARRETENT

ARTICLE 1. - A compter du 17 octobre 2022 et jusqu'à la fin des travaux dont la durée est évaluée à 5 jours, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la RD 4 du PR 8+339 au 9+217 et du 9+716 au 11+884, sur le territoire des communes de GELVECOURT ET ADOMPT, LES ABLEUVENETTES et VILLE SUR ILLON.

Les itinéraires de déviation emprunteront les voies suivantes :

Dans le sens GELVECOURT vers VILLE SUR ILLON
- RD 4 jusqu'au carrefour giratoire RD 165 / RD 4 dit de BEGNECOURT,
- RD 165 jusqu'au carrefour avec la RD 40,
- RD 40 jusqu'au carrefour avec la RD 6, via LEGEVILLE ET BONFAYS et PIERREFITTE,
- RD 6 jusqu'au carrefour avec la RD 4 à VILLE SUR ILLON,
- RD 4,

Et vice et versa dans l'autre sens.

Dans le sens LES ABLEUVENETTES vers VILLE SUR ILLON
- Voie Communale jusqu'au carrefour avec la RD 40 à PIERREFITTE,
- RD 40 jusqu'au carrefour avec la RD 6,
- RD 6 jusqu'au carrefour avec la RD 4,
- RD 4,

Et vice et versa dans l'autre sens.

Dans le sens LES ABLEUVENETTES vers GELVECOURT
- Voie Communale jusqu'au carrefour avec la RD 40 à PIERREFITTE,
- RD 40 jusqu'au carrefour avec la RD 165,
- RD 165 jusqu'au carrefour giratoire RD 165 / RD 4 dit de BEGNECOURT,
- RD 4,

Et vice et versa dans l'autre sens.

ARTICLE 2. - La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins du Service Unité Territoriale Centre.

ARTICLE 3. - Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la section réglementée et dans les communes de GELVECOURT ET ADOMPT, LES ABLEUVENETTES et VILLE SUR ILLON.

ARTICLE 4. - Cet acte fera l'objet d'une publication électronique sur le site internet du Département.

ARTICLE 5. - Copie du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Vosges,
- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Vosges à EPINAL,
- M. le Général commandant l'Etat-Major Soutien Défense Nord-Est à METZ,
- M. le responsable du Pôle Transports de la Maison de la Région à ÉPINAL,
- Mme le Maire de la Commune de VILLE SUR ILLON,
- MM. les Maires des Communes de GELVECOURT ET ADOMPT, LES ABLEUVENETTES, BEGNECOURT et PIERREFITTE,
- Mme et M. les Conseillers Départementaux du Canton de DARNEY,
- M. le Chef de Service de l'unité territoriale - Centre.

A LES ABLEUVENETTES,
Le Maire

MAIRIE DES ABLEUVENETTES (88)

A EPINAL,
Pour le Président du Conseil Départemental des Vosges
et par délégation,

SEBASTIEN CLAUDE
2022.10.13 17:34:45 +0200
Ref:20221013_144827_1-1-O
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
l'Agent de la collectivité

Sébastien CLAUDE